

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 28 janvier 2005
(convocation du 17 janvier 2005)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Huit Janvier Deux Mil Cinq à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISSON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CASTANET Anne, M. CASTEL Lucien, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MONCASSIN Alain, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, Mme RAFFARD Florence, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme. CARTRON Françoise à M. ROUSSET Alain
Mme. DESSERTINE Laurence à Mme. TOUTON Elisabeth
M. DUCASSOU Dominique à M. DUCHENE Michel
M. FELTESSE Vincent à M. SEGUREL Jean-Pierre
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard
M. SEUROT Bernard à M. BOBET Patrick
M. VALADE Jacques à M. CAZABONNE Alain
M. BANNEL Jean-Didier à M. NEUVILLE Michel
M. BOCCHIO Claude à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude
M. BREILLAT Jacques à M. CASTEL Lucien
M. CANIVENC René à M. LABARDIN Michel
M. CANOVAS Bruno à Mme PUJO Colette (à compter de 10 h 00)
Mme CASTANET Anne à Mme JORDA DEDIEU Carole (jusqu'à 10 h 15)
Mme CAZALET Anne-Marie à M. QUANCARD Joël (jusqu'à 11 h 10)

M. CASTEX Régis à M. GELLE Thierry
Mme. DELAUNAY Michèle à M. RESPAUD Jacques
M. DELAUX Stéphan à M. DAVID Jean-Louis
M. DUTIL Silvère à M. MERCIER Michel
Mme FAYET Véronique à M. CAZABONNE Didier (jusqu'à 11 h 00)
M. FERILLOT Michel à M. BELIN Bernard
M. GUICHOIX Jacques à M. LAMAISSON Serge
M. HOURCQ Robert à M. ANZIANI Alain
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. MILLET Thierry à M. MANGON Jacques
Mme. PALVADEAU Chrystèle à Mme. DARCHE Michelle
M. POIGNONEC Michel à M. PUJOL Patrick
M. SIMON Patrick à M. BANAYAN Alexis (à compter de 11 h 00)
M. TAVART Jean-Michel à M. BAUDRY Claude

LA SEANCE EST OUVERTE

**Création de postes - Modification d'organigrammes -Plan de recrutement 2005 -
Décisions - Autorisations**

Monsieur ROUSSET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La politique de recrutement 2005 a été élaborée en tenant compte des décisions adoptées par les instances communautaires ainsi que des impératifs de services.

Elle traduit la volonté de la Communauté Urbaine de Bordeaux :

- de développer des axes politiques majeurs représentés par la politique de l'habitat et le développement durable ;
- de conforter les effectifs dans les domaines pour lesquels notre Etablissement a clairement affiché son intention de renforcer son action, à savoir les transports, les marchés publics, le patrimoine ;
- de créer deux nouveaux services : le SPANC et les hydrants.

La prise en compte de l'ensemble de ces besoins conduit à solliciter la création de 31 postes et la transformation de 2 postes.

HORS PÔLE

Il importe d'opérer une distinction entre l'action guidée par la stratégie à long terme et celle fondée sur le fonctionnement et l'organisation internes des services au quotidien.

Il y a donc nécessité de créer un emploi de Directeur Général Adjoint plus particulièrement chargé d'analyser et de proposer des actions visant à améliorer la bonne marche de l'Administration au quotidien et assurer la coordination générale des actions territoriales de la Communauté Urbaine de Bordeaux.

Il fera partie de l'équipe de direction générale et sera directement rattaché au Président.

Mission Tramway

- 1 Rédacteur au sein de la cellule Exécution et gestion comptable des Marchés

Le départ du Directeur de Projet ainsi que le début de la 2^{ème} phase de Tramway ont amené la Mission Tramway à s'interroger sur son organisation et la lisibilité de son organigramme, ce qui a conduit à un réagencement qui vous est proposé en annexe.

Dans ce cadre, il convient de créer un poste de Rédacteur au sein de la cellule Exécution et gestion comptable des marchés / Immobilisations afin de confirmer le poste prêté en 2003 par la Direction de la Communication face à l'intensification des travaux et de la gestion comptable des marchés.

Direction de la Communication

➤ 1 Chargé de Missions

Les actions stratégiques à l'échelle de l'agglomération connaissent un développement notable du fait notamment d'impulsions nationales (pôles de compétitivités, appels à coopération métropolitaine, développement durable...)

L'agglomération bordelaise s'inscrit donc dans cette tendance forte, qui nécessite un travail constant sur la valorisation de son image.

Aussi, pour garantir la mise en œuvre d'une stratégie de marketing territorial à la hauteur des enjeux régionaux, nationaux et européens, il convient de renforcer la Direction de la Communication. Le Chargé de Missions placé auprès du Directeur de la Communication, mènera des actions visant à promouvoir notre territoire, à travers l'élaboration de campagnes de communication et la réalisation de divers documents. Un lien sera plus particulièrement assuré avec les institutions partenaires (Conseil Général, Conseil Régional, Syndicats Mixtes...)

Compte tenu de la spécificité du poste et de l'expérience requise pour pouvoir exercer ces fonctions, l'Administration envisage, à défaut de candidats titulaires, la possibilité de recourir, en application des dispositions de l'alinéa 3 de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 au recrutement d'un agent contractuel de catégorie A, pour une durée de 3 ans.

Dans cette hypothèse, le niveau de rémunération serait fixé par référence aux grilles indiciaires du cadre d'emploi des Attachés Territoriaux (Attaché ou Attaché Principal.)

➤ 2 Adjoints administratifs médiateurs chantiers au Département Concertation

Dans le cadre de la réalisation de la 2^{ème} phase du Tramway, un dispositif d'information et de médiation est mis en œuvre à l'identique de celui de la 1^{ère} phase, en concertation avec les communes concernées et dans le cadre défini avec elles.

A cette fin, une information publique sur le projet est organisée dans les communes concernées par le tracé. Dans un deuxième temps, juste avant le démarrage des travaux et pendant ces travaux, une information de proximité par le relais de médiateurs est mise en place par secteur de chantier.

L'expérience montre la nécessité de désigner une personne « référente », interlocutrice privilégiée de la mission tramway, des associations et des riverains et donc de maintenir le dispositif des médiateurs chantiers mis en place lors de la première phase. Les riverains souhaitent en effet trouver un interlocuteur direct pour répondre à leurs questions et à leurs inquiétudes.

L'équipe de médiateurs actuelle compte 3 agents :

- 1 agent basé à l'hôtel de la Communauté Urbaine, mobilisable sur l'ensemble des secteurs
- 2 agents en bungalows.

Compte tenu de la montée en puissance des chantiers en 2005, cette équipe doit être renforcée par deux autres agents.

Il est donc nécessaire de créer deux postes d'Adjoint Administratif afin de porter l'effectif à 5 médiateurs chantiers, qui participeront à la médiation de l'ensemble des travaux communautaires et principalement à celle afférente aux travaux de la 2^{ème} phase du Tramway.

Conseil de Développement

La loi Voynet de 1999 prévoit que les agglomérations de plus de 500 000 habitants mettent en place un conseil de développement afin d'instituer un dialogue permanent avec les différentes composantes de la société civile au service du développement global et durable de l'agglomération.

En octobre 2000, la Communauté crée son conseil de développement. Composé de 41 membres issus de la conférence consultative d'agglomération et de 27 membres représentant les habitants de la CUB répartis en 9 collèges, il a pour objectifs d'améliorer la connaissance des évolutions en cours, de tenir compte de l'émergence d'une demande de participation des acteurs locaux au processus d'élaboration des choix publics et de refléter les nouvelles attentes de la société dans leur pluralité. Il produit des avis et peut également être saisi sur toute question relative au développement de l'agglomération.

Le conseil de développement est un véritable organe consultatif avec un président (le président de la communauté ou son représentant), un bureau composé de 19 membres (le président, deux vice-présidents élus par les membres du bureau et 16 membres désignés parmi les 9 collèges) et 6 commissions de travail portant sur l'eau, les déchets, l'air, le bruit, les énergies, les paysages et le cadre de vie.

L'une de ses premières missions a été d'accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du contrat d'agglomération. La deuxième est de jouer le rôle pionnier d'éclaireur et d'avant-garde dans les problématiques de développement durable.

Ainsi, en novembre 2003, le Conseil de Communauté a confié au conseil de développement une réflexion prospective sur la stratégie à mettre en œuvre pour renforcer la position de l'agglomération au sein de l'Europe, à partir, notamment, des critères d'évaluation utilisés dans l'étude de la DATAR sur les villes européennes et dans une logique de développement durable. Trois groupes de travail thématiques, un sur l'accessibilité et les transports, l'autre sur le poids économique financier et le rayonnement universitaire et enfin le troisième sur le tourisme et les activités culturelles, ont été

constitués et proposés aux membres du conseil de développement. Il a été choisi de confier l'animation de ces groupes à un journaliste et un architecte urbaniste. Le rapport final des propositions du conseil de développement sera remis en juin 2005.

Toutefois, le conseil de développement connaîtra sa pleine mesure lorsqu'il aura réussi à créer les conditions d'un débat public large, pragmatique et lisible fondé à la fois sur des diagnostics et des évaluations des politiques publiques et sur des expérimentations ou des innovations stratégiques anticipant le développement futur de l'agglomération.

Pour ce faire, il est nécessaire de repenser les moyens affectés au fonctionnement du conseil de développement : jusqu'à présent, l'animation et la gestion de ce conseil étaient assurées par un chargé de mission de la direction générale, en temps partagé, l'administration (convocations, comptes rendus...) étant assurée par le secrétariat des assemblées. Pour répondre à la charge de travail générée par l'activité croissante du conseil de développement et en s'appuyant sur les moyens déjà mis en place dans les conseils de développement des agglomérations les plus importantes, il vous est proposé que le conseil de développement dispose outre des crédits nécessaires à son fonctionnement qui seront inscrits chaque année au budget de la communauté, d'un personnel permanent composé de 5 personnes :

- 1 directeur ayant pour mission générale l'encadrement de l'équipe et le fonctionnement du conseil de développement
- 1 directeur – adjoint ayant plus particulièrement des missions de veille stratégique (expérimentations ou innovations à proposer) de développement de partenariats.
- 1 chargé de mission « services à la population et cadre de vie » amené à conduire des recherches (expertise et étude de faisabilité) permettant d'étayer les réflexions du conseil de développement.
- 1 chargé de mission « développement et aménagement du territoire » avec des missions similaires dans les deux domaines.
- 1 secrétaire ayant les fonctions d'assistante de l'ensemble de la direction en assurant le suivi administratif, comptable et documentaire.

PÔLE AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT

Direction du Développement Economique et Promotion de la Métropole

- Création d'une cellule Technique comportant 1 Ingénieur

La Direction Economique et de la Promotion de la Métropole doit disposer en interne de compétences techniques pour répondre de manière réactive et satisfaisante aux problématiques complexes posées par la mise en œuvre de la nouvelle politique économique.

Ce besoin concerne tout à la fois :

- les missions à caractère stratégique (élaboration de schémas directeurs dans le domaine économique et traduction dans les documents de planification urbaine.)
- les activités à caractère opérationnel (Sites d'Intérêt Métropolitain, Zones d'Activités, Lotissements d'Activités Diverses) : participation aux études

préalables et pré-opérationnelles, coordination de la réalisation des équipements, assistance technique à la commercialisation et élaboration de cahiers des charges pour des mises en concurrence d'opérateurs....

Il vous est donc proposé la création d'une cellule Technique composée d'un poste d'Ingénieur et rattachée à la Direction.

Direction du Développement Urbain et de la Planification

La Direction du Développement Urbain et de la Planification doit faire face à l'évolution des missions inhérentes à l'habitat et à la Politique de la ville liée,

- d'une part, à un engagement plus conséquent de la Communauté dans ce domaine (travail partenarial avec les bailleurs, la CDC, la DDE, les communes, mise en œuvre du PLH, évolutions des dossiers politique de la ville et notamment ceux de l'ANRU)
- d'autre part, à l'évolution du contexte législatif et notamment la possibilité d'élargir le champ des compétences par la prise de délégation des crédits de l'Etat.

Ces deux éléments conduisent à vous proposer une organisation plus adaptée, en fonction des missions, avec la création d'un Centre « habitat et politique de la ville » composé de 3 Départements (cf organigramme joint) :

- un Département politique de l'habitat, en charge du PLH, des études, des programmations de logements sociaux, du suivi des OPAH, ...
- un Département politique de la ville (dossiers ANRU, GPV, ...) et missions spécifiques (gens du voyage, ...)
- un Département gestion administrative et financière (prospective financière, instructions des dossiers de demandes de subventions, conventions territoriales, ...)

Cette organisation nécessite le recrutement en 2005 d'un responsable de centre, des responsables de chacun des deux départements politique de l'habitat et gestion administrative et financière ainsi que d'une secrétaire.

La perspective d'une prise de délégation de crédits dès 2006 nécessiterait de compléter les recrutements dans les différents départements pour répondre à ces nouvelles charges.

Direction du Développement, Transports, Déplacements et Stationnements

Afin d'améliorer la transversalité au sein de la direction, de renforcer la cohésion des équipes de travail et de proposer au mieux les orientations stratégiques de la CUB en matière de politique des déplacements et de la mobilité, il est apparu nécessaire d'adapter l'organisation du service.

Il s'agit d'affirmer une ambition plus forte de la CUB dans ces domaines afin de mieux alimenter les prévisions et les programmations.

La prochaine révision du PDU ne doit pas être un toilettage du dossier actuel mais une nouvelle élaboration nourrie par les travaux du PLU.

Sa mise en œuvre et sa révision nécessitent de renforcer nos actions dans ce domaine, ce qui implique de faire évoluer l'organisation de la direction dans ce sens.

Afin de bien afficher ces nouvelles ambitions, la Direction du Développement des Transports, Déplacements et Stationnement pourrait devenir la Direction des Déplacements Urbains.

La constitution de 2 centres et d'1 département (en remplacement de 4 départements regroupés en 2 centres) permet de rassembler les activités par nature, plutôt que par domaine et d'assurer ainsi une meilleure mutualisation des moyens et une transversalité plus forte.

La création du "département gestion et logistique interne", assurant le regroupement et la lisibilité de toutes les tâches administratives (gestion des commissions, conventions, marchés de toutes natures, courrier, horaires et budgets), permettra d'améliorer la cohérence, la cohésion et la transversalité dans la direction.

La création du "centre études et développement" fédère la totalité des études relatives aux déplacements (transports en commun, poids lourds, deux roues, véhicules légers, marche) et permet ainsi d'avoir une équipe complète au service du plan des déplacements urbains, tant pour son suivi que pour sa révision. Le lien avec le pôle opérationnel n'en sera que plus fort puisque la répartition actuelle pourra être confortée et optimisée en matière d'échanges et de partage d'information.

Enfin, la création du "centre transports et stationnements" permet de regrouper les agents spécialisés en délégations de service public, conduite d'études ou d'opérations pour la totalité des activités en phase opérationnelle relevant des transports (urbains, scolaires, personnes à mobilité réduite) ou des parcs de stationnement.

Le bilan des cinq années passées met en perspective un grand nombre de réussites mais aussi quelques faiblesses dans certains domaines. Il convient donc de renforcer par des moyens supplémentaires les nouveaux centres créés :

➤ 1 Ingénieur - Directeur Adjoint conseil en mobilité

L'organisation actuelle de la DDTDS a mis en évidence que face au grand nombre de dossiers à traiter et à l'implication de tous les agents, la fonction de directeur adjoint – chef de centre ne donne pas satisfaction, aussi bien en terme de management du centre qu'en support du directeur.

Aussi est-il proposé de découpler ces fonctions et de transférer le poste de Directeur Adjoint à la Direction et de créer un second poste. Ces deux directeurs adjoints pourront ainsi suppléer efficacement le directeur et assurer certaines missions spécifiques de directeur ou chef de projet.

Il en est ainsi notamment de la fonction de conseil en mobilité qui doit trouver, par ce poste, un positionnement de responsabilité et un développement affirmé pour assurer dans les meilleures conditions les actions 7.13 (accompagnement à la mise en place de PDE auprès des collectivités et entreprises) et 7.6 du PDU (plan de mobilité à la Communauté urbaine).

➤ 1 Ingénieur Coordination technique Tramway au sein du Centre Transports et Stationnements

La mise en service du tramway et des équipements associés (information voyageurs, billettique, système d'aide à l'exploitation ...) et la technicité requise au vu de la complexité de ces nouveaux systèmes ne peuvent pas être prises en compte en l'état actuel du nombre et des compétences des agents (le délégataire a renforcé ses équipes pour faire face aux difficultés engendrées par ces nouveaux équipements et à leurs maintenances futures.)

Il vous est donc demandé la création d'un poste d'ingénieur chargé de l'interface avec le délégataire et les autres intervenants pour ce qui concerne les installations techniques et les matériels roulants.

➤ 1 Rédacteur au sein du Département Gestion et Logistique Interne

La croissance de l'activité de la direction entraîne l'augmentation du nombre de rapports présentés aux diverses instances communautaires (EDG/ RDG/ Bureau/ Commission/ Conseil) et nécessite le recrutement d'un rédacteur supplémentaire pour y faire face.

De plus, la multiplication des réunions de concertation issue de la volonté des élus de rapprocher notre établissement des usagers et des demandes de ces derniers en très forte augmentation, notamment via internet, confirme le besoin de la DDTDS de disposer d'un agent supplémentaire.

Direction du Développement Durable de l'Ecologie Urbaine

➤ 1 Technicien Conducteur d'opération au sein du département Transversalité et Gestion Interne

La DDDEU est chargée de la conduite de nombreux projets stratégiques pour la CUB, qui ont pour certains d'entre eux une implication financière forte. Il s'agit de :

- raccordement / déviation de réseau de chaleur
- aménagement en maîtrise d'ouvrage communautaire du Plan Garonne
- aménagement paysager / mise en conformité des décharges
- création d'un centre de stockage des vitrifiats
- mise aux normes des UIOM (usines d'incinération des ordures ménagères)
- PPRI (plan de protection contre les risques inondations.)

Ainsi pour tous ces projets, la DDDEU assure la conduite d'opérations qui aujourd'hui nécessite un renforcement de la direction par un Technicien – conducteur d'opérations afin de défendre au mieux les intérêts de la CUB par une plus forte présence sur les chantiers, un meilleur suivi des travaux et un meilleur contrôle des titulaires des marchés.

PÔLE OPERATIONNEL

Direction des Grands Travaux

➤ 1 AMP en transformation au sein du Centre Ingénierie

L'évolution des missions de maîtrise d'œuvre d'exécution et en particulier, la nécessité croissante d'être en relation étroite et permanente avec l'environnement immédiat des

chantiers (communication de proximité) amène à vous proposer de renforcer l'encadrement intermédiaire et de ce fait, de transformer l'un des trois postes d'Agent de Maîtrise – Surveillant de travaux au Centre Ingénierie en poste d'Agent de Maîtrise Principal – Chef de Travaux.

DIRECTION OPÉRATIONNELLE EAU ET ASSAINISSEMENT

➤ 1 Technicien SPANC au sein du Département Contrôle des Services Délégués

Suite aux décisions de l'équipe de direction générale du 8 septembre dernier concernant les actions prioritaires à engager par la Communauté Urbaine dès 2005 pour la mise en place du service public d'assainissement non collectif, il vous est proposé la création d'un poste de Technicien dont les missions seront les suivantes :

- Elaboration de la carte de zonage de l'assainissement (volet eaux usées) opposable aux tiers.
- Elaboration du processus d'instruction des dossiers pour les nouvelles installations dans le cadre des permis de construire en concertation avec les acteurs concernés (mairies, DOVCP, DDUP, DDE) puis instruction des dossiers dès 2006.

➤ 1 Technicien Interface au sein du Centre Gestion du Service Public Eau et Assainissement

Le bureau du 10 septembre 2004 a souhaité que soit créée à la Communauté Urbaine une cellule « hydrants » chargée de mettre en place une politique cohérente pour la défense incendie avec les acteurs concernés du SDIS, de la Lyonnaise des Eaux et des communes.

Afin de garantir au mieux les intérêts de la collectivité quant à la création d'investissements et à la gestion du parc d'hydrants existants, il est proposé la création d'un poste de Technicien pour assurer l'interface entre le concessionnaire, la Direction des Services Publics Externes et le SDIS.

Ce Technicien à la compétence « eau potable » sera plus particulièrement chargé d'apporter une assistance technique à la DSPE pour s'assurer des meilleures solutions techniques pour la défense incendie, pour s'assurer également de la juste application du contrat de concession du service de l'eau et de la cohérence entre la politique de l'eau et de son réseau et le développement de la défense incendie.

DIRECTION OPÉRATIONNELLE ENVIRONNEMENT

➤ 1 Chargé de Missions

Les contraintes du nouveau code des marchés publics imposent des procédures de plus en plus complexes et délicates en matière d'établissement des appels d'offres et des consultations des entreprises et des fournisseurs, que ce soit en amont des commandes publiques à lancer ou en terme de délais à respecter pour assurer la continuité du service public.

Par ailleurs, l'élaboration des clauses techniques de marchés requiert une compétence fine des domaines de l'environnement, des déchets et de leur valorisation.

La nécessaire remise à plat de l'ensemble des marchés de la DOE liée, notamment à de multiples évolutions tant dans le domaine technique que dans celui du développement durable justifie la création d'un poste de chargé de missions appartenant à la filière technique, placé auprès du directeur de la DOE.

PÔLE ADMINISTRATION GENERALE

Direction du Patrimoine Communautaire

- 1 Adjoint Administratif au sein de la cellule Liaison

Il est envisagé de procéder à la création d'un poste d'Adjoint Administratif affecté aux Départements Réserves Foncières et Foncier Opérationnel (Cellule Liaison), pour assurer la liaison entre les deux départements, tâche qui n'est pas effectuée aujourd'hui, ce qui est source de dysfonctionnements. Il assurera en outre dans ce cadre la mise en œuvre des procédures de préemption, d'acquisition et de cession immobilières, en liaison avec le Rédacteur concerné.

- 1 Adjoint au sein de la Cellule des Moyens

Par ailleurs, il est demandé la création d'un poste d'Adjoint Administratif au sein de la Cellule des Moyens, pour le suivi des actes notariés. En effet, pour permettre une meilleure efficience des procédures d'acquisitions, il est indispensable d'établir un tableau de bord des actes notariés de façon à pouvoir en effectuer le suivi permanent et mettre en évidence les incidents et difficultés sur lesquels il est nécessaire d'intervenir rapidement pour accélérer le processus.

Direction Juridique – Archives – Documentation

- 1 Attaché en transformation au sein du Département Consultations

La direction souhaite se réorganiser pour répondre à l'augmentation et à la diversité des missions. Il convient donc de modifier l'organigramme existant, pour créer un cadre plus approprié à la réalité des tâches.

Il est donc nécessaire d'adapter le Centre ingénierie et sécurité juridique - Département Consultations par la transformation d'un poste de Rédacteur vacant en poste d'Attaché , compte tenu de l'accroissement des sollicitations des services communautaires au niveau des consultations, et pour répondre à la volonté d'assurer, dans le cadre des contentieux et en fonction des contraintes budgétaires, la défense de la Communauté sans le ministère d'un avocat.

Direction Centrale des Achats et Marchés

L'année 2004 est une année de changement pour l'ensemble des acteurs de la commande publique : réforme du code des marchés publics, nouvelles directives européennes,

dématérialisation de la commande publique. Parallèlement à l'émergence de ce nouveau contexte réglementaire, la démarche engagée des projets de service a mis en exergue, lors de l'établissement initial d'un diagnostic, les atouts et marges de progrès du service des marchés publics.

Aussi, afin d'adapter la contribution du service au nouveau contexte de la commande publique et d'améliorer sa participation à la réalisation des projets communautaires, une nouvelle organisation de ce service en « direction centrale des achats et marchés » est envisagée

Dans ce cadre, un nouvel organigramme est proposé avec la création d'un département achat (composé de 2 cadres A et de deux adjoints administratifs) et d'une cellule pilotage (composée de deux postes de rédacteur), intégrée au département administration générale dont l'encadrement sera désormais assuré par un attaché. Au total, les besoins nouveaux du service des marchés sont de : 3 agents de catégorie A, 1 de catégorie B et deux de catégorie C. A noter qu'un poste d'agent administratif a été également transféré du département administration générale vers l'équipe de direction sur des fonctions de secrétaire de direction.

L'organisation proposée est la suivante :

Mise en place d'une cellule pilotage afin de renforcer la veille juridique marchés publics, et d'élaborer des « procédures qualité » attendues également par les services opérationnels, ainsi que des tableaux de bord de l'activité marchés publics. Par ailleurs, cette cellule se verra confier un rôle de conseil aux services opérationnels pour les difficultés qu'ils rencontrent au cours de l'élaboration des marchés en procédure adaptée. Enfin, elle interviendra dans le cadre de la dématérialisation des marchés publics qui s'impose aux maîtres d'ouvrage publics à compter du 1^{er} janvier 2005. Le projet de dématérialisation de la commande publique, initié il y a un an entre dans sa phase de mise en place. Le service des marchés doit à présent adapter ses structures techniques et son organisation pour permettre la mise en ligne des dossiers de consultation des entreprises, la dématérialisation des publicités, le dépôt des offres sur une plateforme électronique, mais aussi l'ouverture des offres électroniques en commission d'appel d'offres. Les marchés en procédure adaptés seront inclus dans le périmètre de ce projet dans un second temps.

Afin de réaliser les missions décrites ci-dessus, la cellule pilotage sera composée de deux rédacteurs :

- un poste de rédacteur créé par transfert du poste actuellement vacant à la cellule Administration générale. Il sera chargé de développer la veille juridique. Il assistera également les services dans l'élaboration des marchés en procédures adaptées (MAPA). Cette mission d'assistance et conseil aux services permettra de décharger les équipes travaux et fournitures du conseil sur les MAPA, très consommateur de temps. De plus, ce rédacteur suivra la mise à jour des guides des marchés publics formalisés et du guide des MAPA et sera le plus à même de renseigner les services sur des questions courantes.

- Un poste de rédacteur à créer Il sera chargé de mettre en place des outils d'amélioration de la qualité (réécriture de documents types pour les services opérationnels) ainsi que des outils de contrôle de gestion (mise en place de tableaux de bord, réécriture d'un compte rendu trimestriel). Par ailleurs, il sera chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique d'usage du média électronique, du suivi des délégations de signature des élus et des certifications électroniques dans le cadre de la dématérialisation des procédures de marchés publics.
- Cette cellule pilotage sera intégrée dans un département « administration générale et pilotage » dont l'encadrement sera confié à :
- un attaché dont le poste est à créer. Il organisera et animera une équipe de 5 personnes réparties sur deux cellules, mais dont les missions d'organisation et d'information au sein de la direction se rejoignent. Il participera activement à la mise en place de la nouvelle cellule pilotage.
- Création d'un département achat dans le souci de rationaliser l'achat public en regroupant au sein de la DCAM les deux métiers complémentaires que sont l'achat et les procédures de marchés publics. La vocation de ce département achat n'est pas d'acheter à la place des services opérationnels mais de définir la politique d'achat de la communauté urbaine en lien avec les acheteurs présents dans chaque direction. Ses missions seront celles décrites dans le document joint en annexe.

Pour permettre son fonctionnement, il est proposé la création de 4 postes :

- 1 poste de catégorie A (Ingénieur ou Attaché), responsable du département, qui aura en charge de créer cette nouvelle structure. Parmi les missions qui lui seront confiées, celles concernant le recensement des besoins, la surveillance du respect des seuils et le suivi des bons de commande, ont déjà fait l'objet d'actions menées par la direction des moyens généraux. Ces activités seront désormais développées par le département achat. Les activités d'approvisionnement et de gestion des stocks demeurent quant à elles de la compétence de la direction des moyens généraux.
- 1 poste d'Attaché, adjoint au responsable du département achat, créé par transfert du poste d'Attaché du Département Achats de la Direction des Moyens Généraux, ce poste ne se justifiant plus dans cette Direction du fait de la création concomitante de la DCAM.
Il sera chargé de préparer et mettre en œuvre les décisions prises dans le cadre de la politique achat.
- 2 postes d'adjoint administratif. L'envoi des publicités établies par les différents services opérationnels pour les MAPA de plus de 10 000 euros sera désormais centralisé par la DCAM. Deux agents auront en charge la réalisation des tâches allant du choix du support au suivi de la facturation. Ils pourront par ailleurs participer aux autres travaux confiés au département dans le cadre de la mise en œuvre de la politique achat.

Direction des Services Publics Externes

Lors du transfert du Corps des Sapeurs-Pompiers de la Communauté Urbaine au Service Départemental d'Incendie et Secours, le S.D.I.S. a refusé de prendre à sa charge le

développement et la maintenance des bouches et poteaux d'incendie répartis sur tout le territoire communautaire.

Un recours ayant été déposé auprès du Tribunal Administratif, la Communauté Urbaine a, dans l'attente du jugement, continué à assumer, pour d'évidentes raisons de sécurité, le maintien en état de bon fonctionnement et l'équipement des secteurs déficitaires en fonction des opérations d'urbanisme.

La Direction des Services Publics Externes s'est acquittée de cette tâche bien qu'elle ne dispose pas dans son effectif des personnels techniques pour étudier ou contrôler les travaux concernés.

Le Bureau de la Communauté Urbaine, saisi de ce dossier à la suite du jugement du Tribunal Administratif rejetant notre demande, a accepté le principe de la pérennisation de la prise en charge du réseau des hydrants par notre Etablissement Public.

Afin de formaliser cette décision, il est proposé de modifier l'organigramme de la Direction des Services Publics Externes par la création d'une unité de Gestion des Hydrants (bouches et poteaux d'incendie.)

Celle-ci sera constituée de deux postes à créer :

➤ Un Agent de Maîtrise Principal chef de travaux qui assurera, sous la responsabilité de l'attaché de la Direction, l'instruction des dossiers et le contrôle des intervenants.

➤ Un Agent de Maîtrise surveillant de travaux qui sera amené à le seconder.

Par ailleurs, il est proposé de confirmer, sur l'organigramme de la direction, les fonctions de directeur adjoint effectivement assurée par l'attaché, autrefois positionné au sein du Département des Affaires Générales. Cette meilleure lisibilité de son positionnement hiérarchique souligne sa responsabilité directe dans le fonctionnement de la fourrière et de cette nouvelle cellule des hydrants.

De plus, les agents administratifs de l'Unité Affaires Générales continueront à assurer, sous la responsabilité du directeur adjoint, toutes les tâches administratives et financières déjà exercées.

Il est également précisé que la Direction des Services Publics Externes confiera, dans le cadre d'un marché public, la maintenance et le développement des hydrants à une entreprise spécialisée.

Dans ces conditions, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir accepter les dispositions ci-dessus définies, soumises à l'avis du Comité Technique Paritaire du 24 janvier 2005 et donc :

- décider la création de :

- 15 postes de catégorie A
- 6 postes de catégorie B
- 10 postes de catégorie C

- décider la transformation des 2 postes précités

- autoriser Monsieur le Président à recourir éventuellement à un agent non titulaire de catégorie A à la Direction de la Communication compte tenu de la spécificité du poste
- et autoriser les recrutements correspondants.

Les dépenses correspondantes sont inscrites au chapitre 012, traitements et charges comprises, soit un montant de 1 581 377 Euros en année pleine.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Le groupe Communauté d'Avenir s'abstient

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 28 janvier 2005,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN
PRÉFECTURE LE
21 FÉVRIER 2005

M. BERNARD SEUROT

